

ARRETE

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME NADIA BARBIER
DIRECTRICE PREVENTION SECURITE**

DIRECTION UNIQUE SECURITE PREVENTION

Le Maire de Vénissieux,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-19 relatif aux délégations de signature ;
- Vu le code général de la fonction publique ;

ARRETE :

Article Premier :

Délégation est donnée à Madame Nadia BARBIER, Directrice de la DUPS (Direction Unique Prévention Sécurité), aux fins de signature des pièces et actes présentés pour l'ensemble des secteurs de la direction dont elle est en charge :

- Les bons de commande, les autorisations de commande et ordres de service, soit l'ensemble des engagements comptables, dont le montant est inférieur à 15 000 € TTC ;
- La certification de service fait ;
- L'attestation de conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes ;
- La certification pour copie conforme à l'original des documents énoncés ci-dessus ;
- Les courriers de demande de pièces administratives pour les dossiers dont la DUPS à la charge ;
- Les courriers aux habitants, partenaires et institutions ;
- Les licences administratives liées aux débits de boissons ;
- les courriers et autorisations de loterie, de vente au déballage ou vente en liquidation ;
- Les courriers relatifs à la réglementation des établissements recevant du public, aux immeubles menaçant ruine, au plan communal de sauvegarde ;

Article 2 :

La signature de l'agent devra être conforme au spécimen porté sur le présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché, publié au Recueil des Actes administratifs de la Ville de Vénissieux, transmis à Madame la Préfète et notifié aux intéressés.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de son affichage

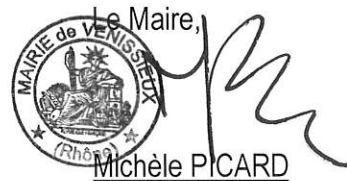
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal de Vénissieux

Fait à Vénissieux, le 22 mars 2023

Spécimen de signature



Nadia BARBIER

Le Maire,

Michèle PICARD